

Compte-rendu

Séance du 26 février 2020

Le vingt-six février deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 novembre, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. PINHO, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

Etaient absents et excusés : Mme GOMEZ, M. LAURENT, (Pouvoir à M. TOUCHAIN), M. THOUIN, Mme BERTOLINI, Mme HERVIEUX (Pouvoir à M. ROMAIN), Mme BAUDIN, Mme TASSUS (Pouvoir à M. MIFTAH), M. MONNIER.

Secrétaire de séance : M. HAUTON.

QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

1°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance de l'exécution budgétaire du Trésorier avec celle de l'Ordonnateur;
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2019 du Trésorier Municipal du budget général et des budgets annexes : « Assainissement », « Eau », « Salles Aménagées » et « Campière ».

2°) FINANCES : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS,

- **APPROUVE à l'unanimité,** le compte administratif 2019 du budget général se résumant comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PENSES	CETTES	ENSES	ETTES
orté	0,00 €	865 336,26 €	0,00 €	106 592,67 €
de l'exercice	2 656 322,33 €	3 310 166,68 €	976 637,64 €	724 264,07 €
TOTAUX	2 656 322,33 €	4 175 502,94 €	976 637,64 €	830 856,74 €
clôture	0,00 €	1 519 180,61 €	0	-145 780,90 €
liser	0,00 €	0,00 €	514 084,81 €	279 600,98 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	1 519 180,61 €	514 084,81 €	133 820,08 €
RULTATS DEFINITIFS	1 519 180,61 €		-380 264,73 €	

- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte administratif 2019 du budget « assainissement » se résumant comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	€	€	€	€
ouvert	0,00 €	915 666,37 €	0,00 €	243 300,23 €
de l'exercice	143 114,04 €	260 251,62 €	371 980,70 €	265 856,03 €
TOTAUX	143 114,04 €	1 175 917,99 €	371 980,70 €	509 156,26 €
clôture	0,00 €	1 032 803,95 €	0,00 €	137 175,56 €
à réaliser	0,00 €	0,00 €	175 563,37 €	28 132,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	1 032 803,95 €	175 563,37 €	165 307,56 €
SULTATS DEFINITIFS	1 032 803,95 €		-10 255,81 €	

- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte administratif 2019 du budget « eau » se résumant comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	€	€	€	€
ouvert	0,00 €	682 285,84 €	0,00 €	311 966,17 €
de l'exercice	65 896,40 €	121 841,28 €	323 130,06 €	130 313,18 €
TOTAUX	65 896,40 €	804 127,12 €	323 130,06 €	442 279,35 €
clôture	0,00 €	738 230,72 €	0,00 €	119 149,29 €
à réaliser	0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	738 230,72 €	0,00 €	119 149,29 €
SULTATS DEFINITIFS	738 230,72 €		119 149,29 €	

- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte administratif 2019 du budget « salles aménagées » se résumant comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET SALLES AMENAGEES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	€	€	€	€
ouvert	0,00 €	161 992,46 €	0,00 €	82 027,40 €
de l'exercice	126 980,25 €	133 327,93 €	43 133,25 €	38 169,17 €
TOTAUX	126 980,25 €	295 320,39 €	43 133,25 €	120 196,57 €
clôture	0,00 €	168 340,14 €	0,00 €	77 063,32 €
à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	168 340,14 €	0,00 €	77 063,32 €
SULTATS DEFINITIFS	168 340,14 €		77 063,32 €	

- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte administratif 2019 du budget « campière » se résumant comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET LA CAMPIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	€	€	€	€
ouvert	0,00 €	59 015,00 €	0,00 €	9 574,86 €
de l'exercice	61 452,58 €	46 818,09 €	8 427,73 €	6 452,75 €
TOTAUX	61 452,58 €	105 833,09 €	8 427,73 €	16 027,61 €
clôture	0,00 €	44 380,51 €	0,00 €	7 599,88 €
à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	44 380,51 €	0,00 €	7 599,88 €
SULTATS DEFINITIFS	44 380,51 €		7 599,88 €	

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 aux budgets primitifs 2020 comme suit :

BUDGET GENERAL	
<u>Résultat 2019</u>	
Fonctionnement:	1 519 180,61 €
Investissement:	-145 780,90 €
<u>Affectation des résultats pour 2020</u>	
au compte R02:	1 019 180,61 €
au compte 1068:	500 000,00 €
au compte D01:	-145 780,90 €

BUDGET ANNEXE "SALLES AMENAGEES"	
<u>Résultat 2019</u>	
Fonctionnement:	168 340,14 €
Investissement:	77 063,32 €
<u>Affectation des résultats pour 2020</u>	
au compte R002:	168 340,14 €
au compte R001:	77 063,32 €

BUDGET ANNEXE "CAMPIERE"	
<u>Résultat 2019</u>	
Fonctionnement:	44 380,51 €
Investissement:	7 599,88 €
<u>Affectation des résultats pour 2020</u>	
au compte R002:	44 380,51 €
au compte R001:	7 599,88 €

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"	
<u>Résultat 2019</u>	
Fonctionnement:	1 032 803,95 €
Investissement:	137 175,56 €
<u>Affectation des résultats pour 2020</u>	
au compte R002:	832 803,95 €
au compte 1068:	200 000,00 €
au compte R001:	137 175,56 €

BUDGET ANNEXE "EAU"	
<u>Résultat 2019</u>	
Fonctionnement:	738 230,72 €
Investissement:	119 149,29 €
<u>Affectation des résultats pour 2020</u>	
au compte R002:	738 230,72 €
au compte 1068:	0,00 €
au compte R001:	119 149,29 €

4°) FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité (moins 5 contres) pour le budget général et pour les budgets annexes « salles aménagées », « la campière », et **à l'unanimité** pour les budgets annexes « eau » et « assainissement », décide d'adopter les budgets primitifs 2020 suivants, annexés à la délibération :

BUDGET PRINCIPAL 2020	
Fonctionnement :	4 169 701,61 €
Investissement:	2 311 402,59 €

BUDGET ANNEXE 2020 "SALLES AMENAGEES"	
Fonctionnement :	298 890,14 €
Investissement:	224 413,32 €

BUDGET ANNEXE 2020 "CAMPIERE"	
Fonctionnement :	109 280,51 €
Investissement:	33 730,39 €

BUDGET ANNEXE 2020 "ASSAINISSEMENT "	
Fonctionnement :	1 110 303,95 €
Investissement:	1 636 307,56 €

BUDGET ANNEXE 2020 "EAU "	
Fonctionnement :	856 430,72 €
Investissement:	828 149,29 €

5°) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault du 14 novembre 2019, ainsi que les montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci suite au transfert des charges de la MJC transférées au 1^{er} septembre 2019. Les documents sont consultables en mairie.

6°) CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'ORNE (GDS) POUR LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité moins 2 contre, décide :

- de prendre en charge, pour l'année 2020, une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques. Cette prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques,
- de confier l'instruction des dossiers et de verser la prise en charge au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne,
- De charger M. le Maire de mener à bien cette affaire et de l'autoriser à signer la convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne et tous documents s'y rapportant.

7°) MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UN MEDECIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer une convention d'occupation d'un logement communal, à titre précaire, pour une durée d'un an et ce, à titre gracieux, avec un médecin généraliste qui souhaite s'implanter à Vimoutiers. Les fluides et les charges afférentes au logement sont à la charge du locataire.

8°) MISE EN VENTE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité, moins 1 contre et 1 abstention, décide :

- **d'autoriser** M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en vente de cet ensemble,
- **de signer** un mandat de vente avec tout professionnel de l'immobilier qui en ferait la demande et conformément à l'estimation des Domaines,
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette mise en vente.

9°) VIE ASSOCIATIVE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

(Les Conseillers municipaux représentant les Associations n'ont pas participé au vote afférent à cet objet)

1. Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers :

- **D'attribuer** à l'unanimité, une subvention de 70 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers pour la mise en œuvre de ses missions ;
- **De verser** ladite subvention en une seule fois ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ladite subvention.

2. Pour le tissu associatif local et établissements scolaires :

- **D'attribuer à l'unanimité** les subventions listées dans le tableau ci-dessous :

NOM	Subvention normale accordée	Subvention exceptionnelle accordée	Modalité de versement
Association Sportive du Collège Hée Fergant	635,00 €	65.00 €	un versement
Badminton	1 000,00 €	300.00 €	un versement
Comité d'organisation des foulées du terroir	2 160,00 €		un versement
Jogging club Vimoutiers	300,00 €		un versement
Truite Vimonastérienne	395,00 €		un versement
Vimoutiers Football Club	10 000,00 €	5 000.00 €	un versement
Pétanque Vimonastérienne	575,00 €	450.00 €	un versement
Cyclo-club	300,00 €		un versement
Comice Agricole de l'Arrondissement	150,00 €		un versement
Vimoutiers Animation	30 500,00 €		Mars : 15 250 € Septembre : 15 250 €
Camembert au cœur de l'histoire	4 000.00 €		un versement
Société historique	540,00 €		un versement
ALPHAGESTE	500.00 €	500.00 €	un versement
Ligue de l'enseignement de Normandie	2 912.00 €		Un versement
Amicale des Secouristes Trun-Vimoutiers	300,00 €		un versement
MFR de VIMOUTIERS	1 255,00 €	745.00 €	un versement
Centre de formation 3IFA Alençon	200,00 €		un versement
MFR de Pointel	50,00 €		un versement
BTP-CFA de Saint-Paterne	50,00 €		un versement
Les pieds dans l'herbe	300.00 €		Un versement
TOTAL	56 122,00 €	7 060,00 €	

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ces subventions 2020.

10°) DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION ET DE RESEAUX NUMERIQUES AU TE 61

Le Conseil Municipal, **à la majorité moins 5 contre**, décide :

- . d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux de télécommunication et de réseaux numériques au Territoire d'Énergie 61 (TE 61),
- . d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Te61

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 22 h 05